



10.9 Registre des erreurs de présentation : poulet, poule et dindon
(Règles d'échantillonnage ISO 2859-1)

Poulet
Dindon
Poule

Établissement No.:		Mois/jour/Année :									Horaire :							Chaîne No. :						
SÉQUENCE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
HEURE																								
INSPECTEUR																								
NBRE D'ÉCHANTILLONS																								
TYPE D'INSPECTION																								

Type d'inspection : N = Normal, R = Réduit, I = Intensif (*Plan d'échantillonnage double pour les niveaux d'inspection réduit et intensif).
Pas plus de une erreur de présentation par carcasse. Chaque erreur de présentation inscrite ci-après compte pour un point, à moins qu'il en soit spécifié autrement pour la poule.

Viscères manquants : Poulet/dindes: Coeur <u>et</u> foie Poule: Coeur <u>et</u> foie <u>et</u> duodénum																								
Partie de viscères manquants Poulet/dindes: Coeur <u>ou</u> foie Poule: Coeur <u>ou</u> foie <u>ou</u> duodénum (multiplier les coeurs manquants X 0.1)																								
Ouverture abdominale inadéq. Poulets/Poules légères, >2cm Dindes/Poules lourdes, >3cm																								
Erreurs de présentation additionnelles																								
Total du 1er échantillon																								
Total du 2e échantillon																								
Total Cumulatif																								
Vitesse de chaîne																								
Code d'action corrective																								

Les zones ombragées ne s'appliquent qu'aux plans d'échantillonnage double (niveaux réduit et intensif), conformément à l'arbre de décision figurant à la sous-section 10.8.
Actions correctives : C.P. = changement de présentateur ; A.P. = ajout d'un présentateur ; R.V. = réduction de la vitesse de chaîne ; R.E. = réglage de l'équipement ; A = autre (spécifier).
On peut effectuer à n'importe quel moment un test au niveau normal afin d'obtenir une garantie additionnelle que le processus est bien maîtrisé.
Voici des exemples de situations, dans le cadre d'un test, qui
- le total des viscères manquants (ou n'importe quel défaut listé à la sous-section 10.4.d) et e)) est égal à la moitié la valeur de rejet ;
- après trois (3) actions corrections consécutives, les normes de présentation ne sont pas encore respectées.